

LE TROUBADOUR DES COOPS

JOURNAL BIMESTRIEL COOP DE FRANCE OCCITANIE

L'ÉDITO



La Coopérative responsable et agile !

En parallèle de la loi Egalim et des nouvelles dispositions commerciales* qui sont en train de s'instaurer avec les distributeurs et les metteurs en marché, la Coopération agricole et agroalimentaire, en particulier Coop de France Occitanie en lien avec Coop de France au niveau national, se préoccupe depuis plusieurs mois des conséquences de la loi PACTE et du nouveau concept de la « société à mission ».

L'attente sociétale, ou, pour être dans le vent, les « parties prenantes », impose une nouvelle définition de « l'entreprise ». Pour ma part et celle de notre Bureau, il me semble très simple de dire que **les statuts de la coopérative** - entreprise particulière depuis 1947 avec les modifications que nous y apportons actuellement - suffisent à répondre à cette nouvelle définition qui rénoverait le lien entre le citoyen et l'entreprise. Tiens donc.

Notre raison d'être depuis plus d'un siècle, consacrée par des textes législatifs en France, en Europe et dans le

Monde a permis à des agriculteurs de vivre « indépendant » tout en confiant des missions de transformation, de commercialisation, de communication, de formation et d'adaptation aux évolutions sociétales à des mandataires élus démocratiquement.

Cette procuration est révocable via des Assemblées générales. Donc acte.

Pourquoi réinventer avec un concept supposé moderne - la société à mission - ce qui existe depuis des décennies - **la coopérative** - et a permis de construire l'agriculture française, d'en faire un leader des exportations françaises et un socle dans l'espace rural au moment où l'on parle circuit court, alimentation durable et locale, etc.

Mon esprit cartésien et pragmatique, comme celui des agriculteurs en très grande majorité - « **le bon sens près de chez vous** » - me conduit à dire à nos gouvernants et à son administration de simplement faire appliquer les règles établies !

La Coopération est prête, avec les interprofessions de filière en France et dans notre région Occitanie, à **faire des propositions viables et vivables** sans passer par des ordonnances qui ajouteraient à la confusion dans la gestion des contrats !

Le bon sens près de chez nous, c'est maintenant !

DATE À RETENIR

VENDREDI 14 JUIN

Assemblée Générale
Coop de France
Occitanie à l'Hôtel de
Région à Toulouse

Boris Calmette

Président Coop de France Occitanie

*La loi EGALIM réforme le dispositif de la contractualisation actuellement en vigueur (articles L. 631-24 et suivants du Code rural et de la pêche maritime, dit « CRPM ») Depuis 1^{er} février 2019 (date d'entrée en vigueur des articles 1^{er} et 2 de la loi) tous les contrats écrits de vente de produits agricoles livrés en France devront être conformes aux nouvelles dispositions de la loi.

PROJET POCTEFA ECOCEREAL+ : VOYAGE D'ÉCHANGE EN ARAGON SUR LA STRUCTURATION DES FILIÈRES GRANDES CULTURES BIO

Les 27 et 28 mars dernier, une délégation de coopératives agricoles d'Occitanie et d'INTERBIO Occitanie s'est rendue en Aragon dans le cadre du projet transfrontalier ECOCEREAL+. Différentes visites ont permis de comprendre les modèles d'organisation et stratégies amont et aval des coopératives espagnoles travaillant dans le secteur des grandes cultures biologiques. Le projet ECOCEREAL+ s'inscrit dans le cadre du programme européen de coopération transfrontalière POCTEFA 2014-2020. Il vise à renforcer la structuration du secteur céréalier biologique dans l'espace transfrontalier Espagne-France-Andorre.

Plusieurs visites ont été organisées sur les deux jours, auxquelles participaient les partenaires du projet (PCTAD, AREX, COOP de FRANCE Occitanie), des représentants du Comité aragonais de l'agriculture biologique et de la fédération des Coopératives Agro-alimentaires d'Aragon, INTERBIO Occitanie et des représentants des coopératives occitanes (les partenaires du projet étant Qualisol, AgriBio Union, et Capla).



Au cours des visites, COOP de FRANCE Occitanie a pu présenter le travail d'observatoire national des grandes cultures bio, basé sur l'enquête qu'elle réalise 3 fois par an.. INTERBIO Occitanie a également présenté l'intérêt d'une association de type interprofessionnelle biologique régionale qui regroupe l'ensemble des acteurs des filières biologiques.

La délégation française a pu visiter plusieurs silos de stockage bio, et s'entretenir avec les représentants des coopératives locales (Coop San Pedro Arbues, Coop Santo Domingo de Guzman et Coop de Zuera, ainsi que Arento, coopérative de 2nd degré).

La principale céréale bio produite dans la province de Saragosse étant le blé dur, le voyage a été l'occasion de visiter une entreprise de pâtes alimentaires, Pasta Romero, qui fournit en pâtes bio tout le réseau des magasins Carrefour d'Espagne et du Portugal, et les magasins Lidl au niveau mondial.

